

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 913-2021

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le Règlement no 913-2021 modifiant le Règlement no 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir.

Que le présent règlement est entré en vigueur à la suite de son adoption, conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 14 septembre 2021.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 14 septembre 2021, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 14 septembre 2021.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière